

STADIP PROTECT P3A

Description

STADIP PROTECT est un verre feuilleté, composé de 2 feuilles de verre clair PLANICLEAR assemblées par 3 films intercalaires en polyvinyle de butyral (PVB) de 0,38 mm chacun.

Caractéristiques de STADIP PROTECT P3A

Composition	Epaisseur Nominale /mm	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m ² .K	Rw (C;Ctr) dB
33.3	7	89	8	0,2	75,9	7,2	0,80	5,51	33 (-1,-2)
44.3	9	89	8	0,2	74,3	7,0	0,79	5,45	34(-1.-2)
55.3	11	88	8	0,2	72,7	6,9	0,77	5,39	36(-1.-2)
66.3	13	88	8	0,2	72,6	6,8	0,76	5,33	37(-1.-3)
88.3	17	86	8	0,2	68,2	6,7	0,74	5,22	38(0.-2)
1010.3	21	86	8	0,2	65,4	6,5	0,72	5,11	40(-1.-3)

Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV ; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieur; REi = réflexion énergétique intérieur; g = facteur solaire; Ug = valeur d'isolation thermique; Rw = réduction sonore;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 : 1(B)1
 Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 : P3A
 Poids : 2,5 kg/m²/mm
 Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles : 40°K
 Emissivité 0,89

Autres informations

STADIP PROTECT est conforme à la norme EN 12543.

STADIP PROTECT est marqué CE. Les performances de STADIP PROTECT sont déclarées conformément EN 14449 avec les numéros DoP suivants: (33.3) L0198003; (44.3) L0102334; (55.3) L0199475; (66.3) L0101297; (88.3) L0103217; (1010.3) L0197889.

STADIP PROTECT doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

STADIP PROTECT a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016). L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.